



COMMUNE DE SEVERAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MAI 2021 – 20h00

PRESENTS : ALBERT K. BOUGOIN F. CAMBRE G. CHAUSSÉ LADURELLE F. LANIO A. LE CALONNEC G. LE CHEVILLER D. LECOMTE S. LOUESDON M. MEHDAOUI N. PECOT D. PEROUZE R. ROUX G. SEILER A. TRANCHANT E. TREGRET N.

ABSENTS EXCUSES : BRUNET H. (Pouvoir à TREGRET N.) DUVAL M. (Pouvoir à CHAUSSÉ Y.)

PRESIDENT DE SEANCE : PECOT. D

SECRETARE DE SEANCE : LANIO A.

DATE DE CONVOCATION : le 12 mai 2021

Le Maire ouvre la séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2021

➤ *Adopté à l'unanimité*

DELIBERATION 2021-03-01 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après analyse des dossiers de demande de subventions, Madame PEROUZE présente les demandes et propose d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 20 071,64 euros.

Associations Sévéracaises (montant total de 6 140 euros)	
Football club Atlantique Morbihan	1 500,00
Association Basket Club des 3 Rivières	1 500,00
Atelier des Arts du Pays de Sévérac	460,00
Société de Chasse St Hubert	180,00
Union Nationale des Combattants	150,00
Club des toujours jeunes	150,00
Fête de la musique (300 euros par groupe)	900,00
Espace Baby	1 000,00
Sévérac Palet Club (Nouveau)	300,00

Ecole de Sévérac (Montant total de 4 367,70 euros)	
Crédit de : - 7 euros/ enfant au titre des projets pédagogiques, - 3 euros/ enfant au titre des crédits de transport (ancien dispositif « Réseaux ruraux d'éducation »)	1 380,00
Projet pédagogique d'envergure (sortie ou activité sur plusieurs jours)	2 760,00
Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)	227,70

CCAS	
Centre Communal d'Action Sociale	4 000,00

Action Sociale (Montant total de 2 598,55 euros)	
Restos du Cœur - Section départementale	300,00
Prévention routière	50,00
L'Intérim (association de remplacement agricole)	300,00
SOS Paysans en difficultés	300,00
Association « Permanences Association Cantonale Travail Entretien Service » (PACTES)	1 000,00
Association Les Eaux Vives	248,55
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	200,00
Solidarité Femmes Loire Atlantique (SOS Femmes)	200,00

Autres Partenaires (Montant total de 1 865,39 euros)	
Association des Maires de Loire-Atlantique – AMF 44	427,50
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Loire-Atlantique	419,22
Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	492,67
Amicales des Sapeurs-Pompiers de Fégréac	200,00
Amicales des Sapeurs-Pompiers de Saint-Gildas des Bois	200,00
CAUE - Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique - Cotisation	96,00
Association des Maires de l'Ouest de la Loire-Atlantique	30,00

Maintien à domicile (Montant total de 600 euros)	
A. S. P Proxim'Services Bretagne Sud (Redon)	200,00
Aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Fégréac	200,00
ADAR (association départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées)	200,00

Santé (Montant total de 300 euros)	
FNATH Redon - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	100,00
FNATH Pontchâteau - Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	100,00
Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)	100,00

Autres	
Rêves de Clowns (enfants hospitalisés)	100,00
APEI Ouest 44 (accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel) (Nouvelle demande)	100,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces subventions.

DELIBERATION 2021-03-02 - CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AUX ECOLES PRIVEES

Après avoir rappelé les dispositions de l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation, Monsieur le Maire rappelle pour la commune, les critères applicables pour le versement d'une contribution aux écoles privées au titre de la scolarisation d'enfant de la commune sont ceux de « raisons médicales » et de « fraternité ».

Monsieur le Maire rappelle que cette contribution, qui constitue donc une dépense obligatoire, ne peut en aucun cas être supérieure au coût moyen d'un élève de l'enseignement public de la commune.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 2 juillet 2018, a approuvé le principe d'une participation à hauteur de 300 euros par élève concerné par ces dispositions du Code de l'éducation.

Cette année, l'école privée Saint-Joseph de Saint-Gildas des Bois a transmis la liste des enfants sévéracais scolarisés dans l'établissement et a sollicité le versement de la contribution.

La liste a été étudiée attentivement au regard de la législation et il en est ressorti que 12 enfants étaient concernés par le dispositif, ce qui porte la contribution à 3 600 euros pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement de la contribution prévue à l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation à l'école Saint-Joseph de Saint-Gildas des Bois pour 12 enfants, soit un montant total de 3 600 euros,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ *Adoptée par 13 voix Pour, 2 voix Contre, 4 votes blancs.*

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU BOURG – AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

Le Maire rappelle l'existence d'un programme global de requalification des espaces publics du bourg à l'intérieur duquel la commune a décidé de commencer par la réalisation d'une tranche de travaux dans le quartier de la gare.

Le plan de la phase AVP pour ce dernier projet est une nouvelle fois présenté aux conseillers et il est commenté, discuté en séance (par exemple sur les questions de la circulation des cyclistes et des piétons). L'intérêt de l'installation d'un radar pédagogique est évoqué.

La discussion continue sur d'autres secteurs du bourg, notamment l'entrée de bourg vers Missillac, des conseillers indiquant un éventuel problème de manque de visibilité du fait du débordement de certaines haies. Une vérification de ce point sera faite.

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont eu connaissance de retours sur les écluses actuellement en « test » à deux entrées de bourg. Il ressort des réponses que celles-ci ne semblent pas poser de problème. F. LADURELLE précise que ce « test » devrait durer un certain temps (un an).

On revient ensuite à la suite de l'ordre du jour.

DELIBERATION 2021-03-03 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – TRANCHE OPTIONNELLE - AFFERMISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 2 avril 2019, le Conseil municipal l'a autorisé à signer un marché de maîtrise d'œuvre (comportant deux tranches) pour la requalification des espaces publics du centre bourg.

Le contrat a été signé le 31 juillet 2019 avec le groupement de maîtrise d'œuvre composé des sociétés UNIVERS (Agence de paysage et d'urbanisme), ABEIL (Bureau d'études VRD), CDVIA (Bureau d'études mobilités et déplacements).

Comme prévu, ce contrat comprend deux tranches :

- Une tranche ferme pour la réalisation d'un plan de références (diagnostic, intentions et zooms sur sites),
- Une tranche optionnelle pour la maîtrise d'œuvre d'une opération de travaux définie selon de plan de références, avec un taux de rémunération de 5,96 % pour un coût prévisionnel de travaux de 700 000 euros HT.

L'opération de travaux de la tranche optionnelle a aujourd'hui été définie, il s'agit de travaux dans le quartier de la gare.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affermir la tranche optionnelle prévue au contrat du 31 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 prévue au contrat du 31 juillet 2019, Mission témoin avec taux de rémunération de 5,96 % pour un coût prévisionnel de travaux de 700 000 euros HT.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ *Adoptée à l'unanimité*

DELIBERATION 2021-03-04 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU BOURG – OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – MARCHES

Au sein du programme de requalification des espaces publics du bourg, l'aménagement du quartier de la Gare a donc été identifié comme première opération de travaux.

Pour rappel, sur cette opération, la commune est accompagnée par un groupement de maîtrise d'œuvre (sociétés UNIVERS, ABEIL, CDVIA, contrat du 31 juillet 2019).

Pour l'ensemble de l'opération, les montants estimatifs sont les suivants :

		SEVERAC AMENAGEMENTS DU QUARTIER DE LA GARE ESTIMATION TRAVAUX STADE AVP / AVRIL 2021
DESIGNATION DES POSTES / TRANCHES TRAVAUX	TRAVAUX A - Travaux éligible au financement de la région : Secteur gare Ouest, Est et Aménagement sécuritaire des Modes actifs sur la RD	
POSTES GENERAUX	58 276,00 €	
TERRASSEMENT	90 391,35 €	
VOIRIE	348 981,42 €	
MOBILIER	40 800,00 €	
SIGNALISATION	13 560,20 €	
EAUX PLUVIALES	29 898,18 €	
ESPACES VERTS	50 400,00 €	
SOUS-TOTAL : A	632 307,15 €	
DESIGNATION DES POSTES / TRANCHES TRAVAUX	TRAVAUX B - Travaux éligible au financement de département : Rénovation de la chaussée départementale dans l'espace du Projet sur la RD126 et RD17	
TERRASSEMENT	16 874,00 €	
VOIRIE	96 167,50 €	
CONTROLE VOIRIE	5 000,00 €	
SOUS-TOTAL : B	118 041,50 €	
DESIGNATION DES POSTES / TRANCHES TRAVAUX	TRAVAUX C - Travaux de réhabilitation du réseau pluvial porté par la Mairie	
EAUX PLUVIALES	203 774,25 €	
CONTROLE RESEAUX	10 000,00 €	
SOUS-TOTAL : C	213 774,25 €	
TOTAL TRAVAUX EN EHT	964 122,90 €	
TVA (20%)	192 824,58 €	
TOTAL TRAVAUX EN ETTC	1 156 947,48 €	

Par ailleurs, il est envisagé de diviser les travaux en quatre lots.

Pour rappel, la délibération du Conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé, après décision de la CAO peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation de marchés publics et à recourir à la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier de la gare,
- De donner délégation à M. le Maire pour retenir, après décision de la Commission d'appel d'offres, un ou des prestataires et signer les marchés nécessaires à cette opération pour un coût prévisionnel global de 964 122,90 € H.T.

➤ *Adoptée à l'unanimité*

DELIBERATION 2021-03-05 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU BOURG – OPERATION D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE – DEMANDES DE SUBVENTIONS – DETR 2021 – REGION PAYS DE LA LOIRE

La délibération n° 2021-03-04 que le Conseil municipal vient d'approuver a présenté l'estimation du coût global des travaux pour l'opération d'aménagement du quartier de la gare (964 122,90 € HT) tout en distinguant à l'intérieur de ce coût trois parties, ou enveloppes :

- Une enveloppe A (632 307,15 € HT) correspondant à la partie de l'opération éligible aux subventions de la Région au titre des « investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional »,
- Une enveloppe B (118 041,50 € HT) correspondant à la partie de l'opération qui concerne la voirie départementale et pour laquelle il ne sera sollicité aucune autre intervention que celle du Département,

- Une enveloppe C (213 774,25 € HT) correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales, non éligible aux subventions de la Région mais éventuellement éligible aux subventions de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, DETR, ou Dotation de Soutien à l'Investissement local, DSIL).

On peut rappeler que la commune bénéficie déjà pour cette opération de l'attribution d'une subvention sur les crédits de la DSIL 2020, d'un montant de 83 259,00 € (Arrêté préfectoral du 20 mai 2020).

Par ailleurs, le Conseil municipal a, par une délibération du 22 juin 2020, autorisé M. le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention auprès de la Région.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- préciser la demande de subvention à la Région au titre des « investissements en faveur de l'accès au réseau de transport régional »,
- déposer une demande de DETR 2021.

L'enveloppe des travaux éligibles pour ces deux subventions n'étant pas identique, il convient de présenter des tableaux prévisionnels distincts tout en étant parfaitement cohérents entre eux.

Pour le dossier de demande de DETR 2021

Coût estimatif prévisionnel des travaux éligibles à la DETR 2021	
A - TRAVAUX ELIGIBLES AU FINANCEMENT DE LA REGION ET A LA DETR 2021	Montant prévisionnel HT
Postes généraux	58 276,00 €
Terrassement	90 391,35 €
Voirie	348 981,42 €
Mobilier	40 800,00 €
Signalisation	13 560,20 €
Eaux pluviales	29 898,18 €
Espaces verts	50 400,00 €
Sous-total A	632 307,15 €
B- TRAVAUX "EAUX PLUVIALES" ELIGIBLES UNIQUEMENT A LA DETR 2021	Montant prévisionnel HT
Eaux pluviales	203 774,25 €
Contrôle réseaux	10 000,00 €
Sous-total B	213 774,25 €
Coût total HT	846 081,40 €

Plan de financement prévisionnel pour DETR 2021			
Financeurs		Montant de la subvention	Taux de subvention
DSIL 2020	<i>acquise</i>	83 259,00 €	9,84%
DETR 2021	<i>sollicitée</i>	97 178,30 €	11,48%
Conseil régional	<i>sollicitée</i>	300 000,00 €	35,46%
Sous-total		480 437,30 €	56,78%
Autofinancement		365 644,10 €	43,22%
Total		846 081,40 €	100,00%

Pour le dossier de demande de subvention à la Région Pays de la Loire

Coût estimatif prévisionnel des travaux éligibles au financement de la Région	
A - TRAVAUX ELIGIBLES AU FINANCEMENT DE LA REGION ET A LA DETR 2021	Montant prévisionnel HT
Postes généraux	58 276,00 €
Terrassement	90 391,35 €
Voirie	348 981,42 €
Mobilier	40 800,00 €
Signalisation	13 560,20 €
Eaux pluviales	29 898,18 €
Espaces verts	50 400,00 €
Total A	632 307,15 €

Plan de financement prévisionnel pour subvention de la Région Pays de la Loire			
Financiers		Montant de la subvention - au prorata	Taux de subvention
DSIL 2020	<i>acquise</i>	62 222,45 €	9,84%
DETR 2021	<i>sollicitée</i>	72 624,85 €	11,48%
Conseil régional	<i>sollicitée</i>	300 000,00 €	47,45%
Sous-total		434 847,30 €	68,77%
Autofinancement		197 459,85 €	31,23%
Total		632 307,15 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, dans le cadre de l'opération d'aménagement du quartier de la gare :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 d'un montant de 97 138,30 euros,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention d'un montant de 300 000 euros auprès de la Région Pays de la Loire,
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches utiles pour l'obtention de ces subventions.

➤ *Adoptée à l'unanimité*

QUESTIONS DIVERSES

Les élus procèdent au tirage au sort des trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de la Loire-Atlantique, en 2022.

Un point est fait sur l'organisation des prochaines élections, départementales et régionales, des 20 et 27 juin prochains.

Un point est fait sur les projets d'implantation d'antennes relais sur le territoire de la commune. Les membres du bureau municipal expliquent combien il est difficile de faire entendre la position de la commune et combien la communication avec les différents intervenants est parfois difficile.

Un point est fait sur le commerce de proximité et sa reprise par un nouvel exploitant, la cession du fonds de commerce entre exploitants emportant automatiquement avec elle la cession du bail commercial conclu avec la commune. Il est rappelé qu'en cas de demande de travaux par le nouvel occupant et en cas d'acceptation par la commune, le bail serait modifié (durée, loyers) pour mettre à la charge de l'occupant le coût des travaux, à travers les loyers.

Les conseillers sont ensuite informés qu'une infirmière exerçant sur la commune est actuellement à la recherche d'un local professionnel (ainsi que d'un logement). Les membres du bureau l'ont rencontré pour échanger sur la possibilité de céder un terrain appartenant à la commune. Les conseillers sont informés de la localisation de ce terrain, en centre bourg, et la question de l'intérêt d'une telle implantation est discutée.

La question de la réouverture des équipements communaux aux pratiques sportives et de loisirs à la date du 9 juin est ensuite abordée. Des informations sont échangées, notamment sur l'utilisation des clés électroniques.

Fait à Sévérac,
Le 9 juin 2021

Le Maire,
D. PÉCOT

